

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2019

---

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 1785)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL118

présenté par  
Mme Avia, rapporteure

-----

### ARTICLE 5

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence, avec le choix précédemment fait de transférer ces dispositions après l'article 3, dans un chapitre dédié au devoir de coopération des opérateurs de plateforme dans la lutte contre la haine en ligne.